

S005

Droits et devoirs à l'hôpital

Les droits et devoirs à l'hôpital confrontent aujourd'hui fréquemment les professionnels à de nombreuses interrogations, voire à une crainte dans l'action. L'incontournable prise de risque que requiert toute relation d'humain à humain en est parfois écartée. S'interroger sur les responsabilités de chacun et se familiariser avec les textes qui la régissent contribuent de ce fait à une bonne relation de travail et à une certaine sécurité permettant de baliser le champ des actions entreprises.

Contenu de la formation

L'intention de cette formation est d'aider les professionnels à s'interroger sur le sens du soin conçu en tant qu'acte de vie nécessaire à l'humanité et dès lors, sur le sens des pratiques professionnelles quotidiennes en portant attention aux notions de responsabilités engagées inhérentes à la complexité des situations de soins rencontrées.

La démarche proposée s'appuie sur une approche pratique contribuant à la définition de la pratique soignante dans sa dimension philosophique, morale, technique et juridique. Les professionnels en se familiarisant avec les notions de déontologie, éthique et responsabilité et en se sensibilisant au droit en général, dans la retranscription de cette généralité aux cas particuliers, au travers de l'apport de la législation, de la jurisprudence, des orientations gouvernementales (loi du 4 mars 2002, loi du 22 avril 2005, décret du 6 février 2006), pourront circonscrire leurs pratiques sans mettre en jeu les responsabilités, ni la sécurité des patients.

Les objectifs poursuivis par la formation action sont :

- Déterminer le plus objectivement possible les responsabilités juridiques encourues dans l'exercice de leur art et leurs droits
- Préciser les notions de déontologie, éthique et responsabilité
- Connaître les droits et les devoirs des patients mais aussi des personnels soignants
- Permettre l'information et le consentement libre et éclairé du patient
- Cultiver les attitudes qui favorisent le développement du respect entre les personnes, confidentialité : ce qui peut se dire, ce qui doit se taire
- Construire autour de la responsabilité un vrai débat, objectif, rassurant, tourné vers l'intérêt des soignants (toutes filières confondues) en situant l'impact de l'évolution de la jurisprudence dans l'exercice des pratiques soignantes en intra et en extrahospitalier.

Les axes proposés au cours de la formation se fondent sur :

L'apport de connaissances des aspects juridiques et législatifs des responsabilités engagées dans le soin aux personnes et une meilleure connaissance de ce qu'implique aujourd'hui l'exercice des pratiques professionnelles dans le cadre des responsabilités engagées seront éclairées par :



La loi du 4 mars 2002, ses grands principes

- le consentement, une liberté fondamentale : les droits du patient : le droit à l'information et l'expression du consentement
- les droits et les principes fondamentaux de la personne malade : le droit au respect et à la confidentialité
- le secret professionnel : la différence entre discrétion, confidentialité et secret ?
- qu'entend-on par secret partagé ?
- l'obligation d'informer et ses limites posées par la jurisprudence
- le besoin de savoir du malade de plus en plus autonome
- l'accès au dossier patient
- les commissions de recours
- la personne de confiance.

L'explicitation des notions civiles, pénales, professionnelles

- les notions des différentes responsabilités à l'hôpital
- l'introduction au droit à l'exercice professionnel
- les obligations pour les soignants (traçabilité, responsabilité, importance des transmissions).

La circulaire du 02 février 2005 sur la laïcité

- les droits et devoirs des usagers et des personnels soignants
- la laïcité à l'hôpital.

La loi du 22 avril 2005 sur la fin de vie

- possibilités et limites le débat en cours
- le respect de la pudeur et de la dignité.

Où et quand se déroule cette formation ?

- Dans votre établissement
- Ou dans votre région dans le cadre d'un regroupement d'établissements
- Selon un calendrier à convenir

Durée - 2 à 5 jours	Intervenant - Chantal Seuret	Public Tous les professionnels concernés des structures de court et moyen séjour	Nombre de participants Groupe de 12 personnes maximum
-------------------------------	--	--	---

